



Bureau communautaire du 6 juin 2024

Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Sylvie BRUNET**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Bureau communautaire du 2 mai 2024 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 2 mai 2024.

Affaires générales - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

2. Adhésion à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Contexte : Association travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public

Objet : Offrir aux cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de la communauté de communes

Montant : Forfait groupe de 4 à 10 personnes représentants pour 785 € par an

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

2. Adhésion à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'adhésion à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) au tarif forfait groupe de 4 à 10 représentants pour un montant annuel de 785 €, renouvelable tacitement.
- **AUTORISER** la signature du bulletin d'adhésion et tout acte y afférant.

Bureau communautaire

SOLIDARITES

SOLIDARITES

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

3. Règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle

Enjeu du règlement :

- Assurer une gestion conforme à la réglementation en vigueur et conforme aux attentes de la communauté de communes,
- Régler les problématiques d'admission sur l'aire, de vie quotidienne dans celle-ci et de règlement des litiges. Le gestionnaire de l'aire est en charge du respect de ce règlement par les occupants de l'aire.

SOLIDARITES - Intervention de Madame Sylvie COUSIN

3. Règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle



3. Règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle

Le bureau communautaire est invité à :

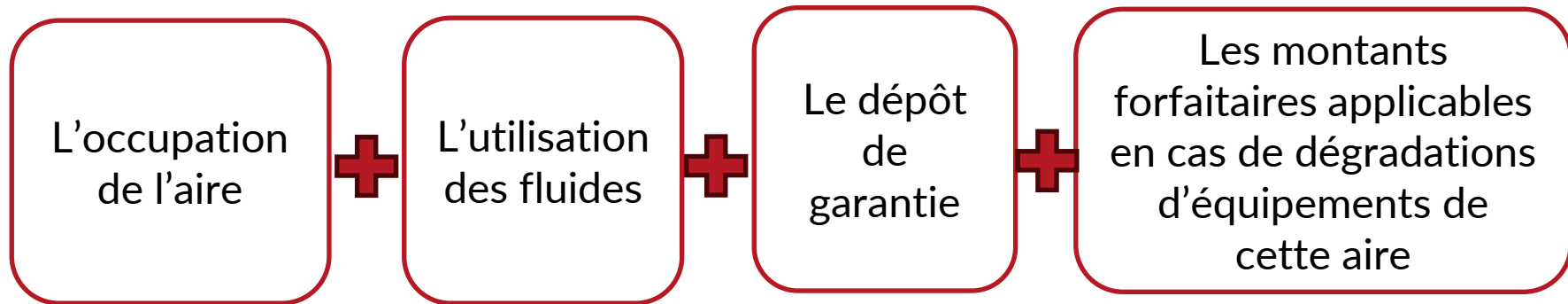
- **APPROUVER** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle annexé à la présente délibération.

SOLIDARITES - Intervention de Madame Sylvie COUSIN

4. Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle

Contexte : Actualisation des tarifs d'occupation de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle opposables aux occupants de cette aire

Grille tarifaire prévoyant les montants liés à :



SOLIDARITES

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

4. Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle

Tarifs proposés :

	Année 2024	À compter du 1 ^{er} janvier 2025
Droit d'emplacement	3 € par jour	3 € par jour
Eau/Assainissement	3 € par m ³	3,2 € par m ³
Electricité	0,2 € par Kwh	0,46 € par Kwh
Dépôt de garantie	100 €	100 €

SOLIDARITES - Intervention de Madame Sylvie COUSIN

4. Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle

Tarifs forfaitaires suite à dégradations

Dégradation	Tarif de réparation
Accessoire robinetterie	20 €
Lavabo	100 €
Robinet	50 €
Evier	150 €
WC	100 €
Receveur de douche	100 €
Cylindre de serrure	30 €
Serrure de porte	100 €

Dégradation	Tarif de réparation
Nettoyage douche/évier/WC/lavabo	35 €
Nettoyage parties privatives	20 €
Nettoyage complet	50 €
Interrupteur/prise	15 €
Clé	20 €
Poubelle	50 €
Tarif horaire	20 €
Autres dégradations	Sur devis

4. Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs figurant dans la grille tarifaire de l'aire d'accueil des citoyens français itinérants de Melle applicables à compter de la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire pour l'année 2024 et à compter du 1^{er} janvier pour l'année 2025.

Bureau communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

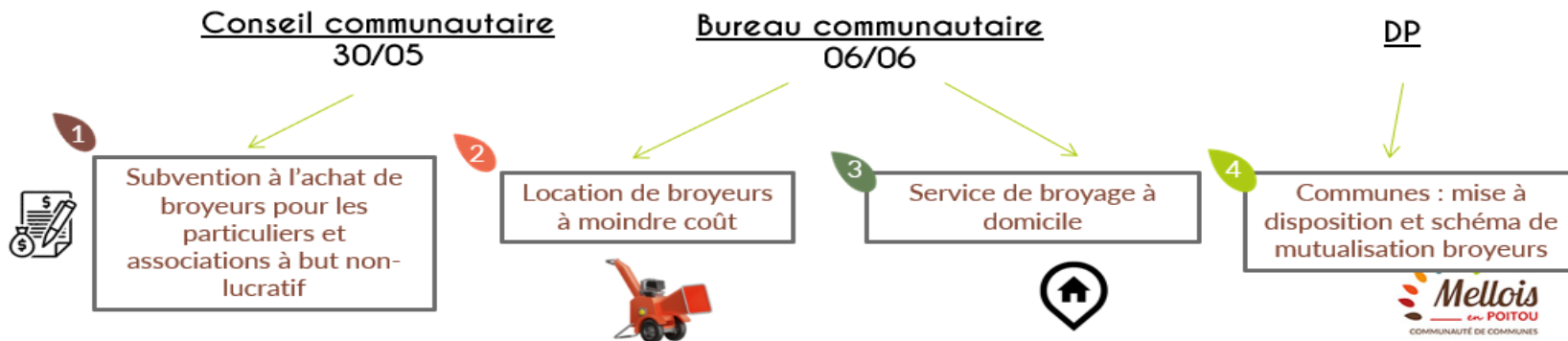
5. Promotion du broyage des végétaux - Tarifs broyage - Règlement pour l'accès au service - Contrat de location

Actions broyage des végétaux Contexte



- Objectifs réglementaires (loi AGEC) - 25 % des déchets verts en 2025 et - 30% en 2031
- Etude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets - Actions de broyage
Plan d'actions voté en Conseil Communautaire du 25 janvier 2024

4 ACTIONS CIBLÉES



1 Location de broyeurs à moindre coût

Service déjà existant à destination des usagers et des communes

Les tarifs appliqués aujourd'hui :

- Broyeur thermique : 53 euros / jour - caution 500 euros
- Broyeur électrique : 11 euros / jour - caution 100 euros
- Gratuit pour les communes

Pour les personnes qui souhaitent louer le broyeur le weekend -> ils devaient le louer 3 jours de vendredi matin au lundi matin.



Quelques modifications prévues à valider : 

Pour limiter les pannes et pour une meilleure formation à l'utilisation

Formation de 30 minutes et état des lieux au retrait et au retour

Nécessité de donner une heure précise de retrait et de retour : afin d'assurer la formation, le nettoyage du broyeur, et la 1^{ère} maintenance.

Proposition :
FORFAIT JOURNEE
8h30 à 16h30

Pour inciter davantage à la location : un forfait weekend est proposé



Nouveaux horaires :
Du vendredi 16h30
au lundi 8h30



Nouveaux tarifs pour le forfait weekend (2 jours)
:
15 euros pour la location du broyeur électrique
60 euros pour la location du broyeur thermique

2 Service de broyage à domicile



- ✓ Sensibiliser les particuliers à l'intérêt de gérer les végétaux à domicile (favoriser le paillage, bénéficier d'un structurant pour le composteur, diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires...)
- ✓ Réduire les apports en déchetteries
- ✓ Favoriser la mutualisation

Résultats attendus

- 50 foyers concernés par an
- 35t détournées par an

Exemples de communication



Proposition de tarifs (prestation et déplacements)

<u>Forfait demi-journée :</u>	de 8h30 à 11h30 ou de 13h à 16h	→	100 euros
<u>Forfait journée :</u> 16h	de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h	→	150 euros

Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. Promotion du broyage des végétaux - Tarifs broyage - Règlement pour l'accès au service - Contrat de location

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la mise en place d'un service broyage des végétaux à domicile pour les habitants de la communauté de communes.

- **APPROUVER** le règlement pour l'accès au service de broyage à domicile, ci-annexé, ainsi que le tarif de la prestation de service réalisée :

- 100 € pour une demi-journée de 8h30 à 11h30 ou de 13h à 16h
- 150 € pour une journée de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h

- **APPROUVER** les tarifs suivants pour la location des broyeurs de la communauté de communes :

Forfait journée de 8h30 à 16h30 :

- Broyeur thermique 53 € - Caution de 500€
- Broyeur électrique 11 € - Caution de 100€

Forfait week-end du vendredi 16h30 au lundi 8h30 :

- Broyeur thermique 60 € - Caution de 500€
- Broyeur électrique 15 € - Caution de 100€

Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

6. Cartes déchèteries - Tarifs des cartes d'accès aux déchetteries pour les professionnels et les ménages



Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

6. Cartes déchèteries - Tarifs des cartes d'accès aux déchetteries pour les professionnels et les ménages

Contexte : Définir les tarifs pour les cartes d'accès en déchetteries pour les ménages et les professionnels - Les communes relèvent du régime des professionnels

Chaque carte donne accès à l'ensemble des déchèteries du territoire.

Tarif proposé :

- Gratuité pour tous pour chaque première carte (ménages et professionnels)
- Tarif unique de 11 € pour :
 - la carte supplémentaire des professionnels. Les professionnels pourront avoir plusieurs cartes.
 - la nouvelle carte proposée aux ménages en cas de perte et de vol (sur attestation). Une seule carte restera valable.

Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

6. Cartes déchèteries - Tarifs des cartes d'accès aux déchetteries pour les professionnels et les ménages

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le tarif de gratuité pour chaque première carte de d'accès aux déchèteries octroyée à chaque ménage et chaque professionnel du territoire
- **APPROUVER** le tarif de 11 € pour toute demande de nouvelle carte d'accès aux déchèteries supplémentaire octroyée aux professionnels du territoire
- **APPROUVER** le tarif de 11€ pour toute demande de nouvelle carte d'accès aux déchèteries délivrée aux ménages en cas de perte et de vol de la première carte.

Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

7. Association La Boîte à Utiles - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026



Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

7. Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Objet de l'association :

- Recyclerie-ressourcerie et organisation des temps conviviaux autour du faire soi-même comme des ateliers tricot, de café-réparation

Objectifs de la convention :

- Subvention versée pour l'amorçage du projet sur le territoire communautaire
- Demander à l'association d'être présente 50 jours minimum par an sur la ou les déchèterie(s) du territoire déterminée(s) conjointement entre la collectivité et l'association.
- Participer au détournement des déchets de déchèteries en collectant des objets directement en boutique ou dans le ou les caisson(s) de réemploi de déchèterie(s) prévu(s) à cet effet à partir des objectifs fixés par l'association, à savoir :
 - 2024 : 29 tonnes
 - 2025 : 30 tonnes
 - 2026 : 30,5 tonnes

Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

7. Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Montant de la subvention : 45 000 € pour 3 ans (15 000 € par an et pour trois ans) sous réserve de l'atteinte des objectifs de détournement des déchets de déchèteries

Modalités de versement :

- Une avance avant le 1er septembre de chaque année dans la limite de 80% du montant prévisionnel annuel de la contribution,
- Le solde annuel (20%) sur présentation d'un bilan descriptif des objectifs effectivement réalisés et après vérification par la collectivité que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet .

Prévention et gestion des déchets - Intervention de

Monsieur Gilles CHOURRÉ

7. Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association La Boîte à Utiles dans les conditions présentées ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Bureau communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

8. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Avis défavorable de la commission « Association » en date des 25 mars et 8 avril 2024 concernant les demandes :

- du Groupement d'Employeurs Sport Santé Sud Deux-Sèvres » dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi pour un montant de 3 600€ pour l'année 2023 et de 3 600€, pour l'année 2024 ;
- de l'association Union Athlétique Cantonale Brioux pour l'organisation de la manifestation « 3ème édition des 6h de la Tonnelle – course nature » à Marcillé, manifestation ayant lieu tous les ans depuis 3 ans, pour un montant de 2 225€.

Conformément à l'avis de la commission « Associations » en date des 25 mars et 8 avril 2024 ;

Conformément au règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations non conventionnées adopté le 29 avril 2019 ;

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

8. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

		Rappel des subventions 2023	Montant des subventions 2024
Associations culturelles et autres	APIEEE	2 900 €	3 600 €
	ATELIER DE LA SIMPLICITE	3 600 €	3 600 €
	CINEMEL	3 600 €	3 600 €
	CINECHEF	2 500 €	2 500 €
Associations sportives	CABRI MELLOIS	3 600 €	-
	CLUB SPORTIF MELLOIS NATATION	3 600 €	3 600 €
	DOJO SUD DEUX-SEVRES	-	1 260 €
	FOOTBALL CLUB BOUTONNAIS	1 300 €	1 300 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BRIOUX	400 €	215 €
	HANBALL CLUB LEZAY	3 600 €	3 600 €
	HANDBALL CLUB MOTHAI	3 600 €	3 600 €
	JUDO CLUB MELLOIS	1 400 €	780 €
	PERIGNE TENNIS DE TABLE	3 600 €	3 600 €
	TENNIS CLUB DE MELLE	1 130 €	1 170 €
	UNION SPORTIVE LEZAY	3 600 €	3 600 €
	VAL DE BOUTONNE FOOT 79	3 600 €	3 600 €
		Total	42 030 €

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

8. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

- **AUTORISER** l'attribution des subventions aux associations culturelles, dans le cadre d'une programmation artistique professionnelle : saison culturelle ou festival et autre, conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres	Rappel des subventions 2023	Montant des subventions 2024
ARTENETRA	3 000 €	3 000 €
MELLERAN PAR EN LIVE	1 300 €	1 300 €
L'ECARQUILLEUR D'OREILLES	2 600 €	2 000 €
MAISON DES ARTS	2 000 €	1 600 €
MENSA SONORA	2 050 €	1 600 €
POSELLIS	1 000 €	1 200 €
LES VEILLEES D'AVAILLES	1 400 €	1 720 €
Total	13 350 €	12 420 €

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

8. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

- **AUTORISER** l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire, conformément au tableau ci-dessous :

		Rappel des subventions 2023	Montant des subventions 2024
Associations culturelles et autres	Association des rencontres écology et b�haviour (AREB)	-	2 000 �
	Les copains d'enclume	-	1 500 �
Association sportive	Dojo Sud Deux-S�vres – Participation de plusieurs judokas � des comp�titions internationales (coupe Europ�enne et championnat d'Europe)	-	2 500 �
	Comit� d'organisation du tour cycliste des Deux-S�vres – Magasins U	7 250 �	-
	Cabri Mellois – Participation � une manifestation internationale (Gymnasestrada) � Amsterdam	2 500 �	-
Total		10 750 �	6 000 �

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

9. Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon

Service des piscines

➤ Grille tarifaire d'Aqua'Melle : Actualisation de tarifs dans la catégorie « activités »

ACTIVITES	10 séances	
AQUA'BAMBINS	63,04 €	63,05 €
AQUA'KID	63,04 €	63,05 €
AQUA'BASE	78,59 €	78,60 €
AQUA'PLUS	59,02 €	59,05 €
AQUA'ZEN / AQUA'COOL / AQUA'TONIC : Tarif préférentiel: 18 - 25 ans, étudiant, Demandeur d'emploi - personne en situation de handicap	59,02 €	59,05 €
AQUA'ZEN / AQUA'COOL / AQUA'TONIC : Adulte (à partir de 26 ans)	70,97 €	71,00 €
AQUA'TRAINING / AQUA'BIKE / AQUA'MULTIS : Tarif préférentiel: 18 - 25 ans, étudiant, Demandeur d'emploi - personne en situation de handicap		
AQUA'TRAINING / AQUA'BIKE / AQUA'MULTIS : Adulte (à partir de 26 ans)		

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

9. Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon

Service des piscines

➤ *Service complémentaire offert aux usagers sur les piscines de plein air :*

VENTE DE CONFISERIES ET DE BOISSONS FROIDES		
Barres chocolatées (paquet suivant conditionnement - Unité)	-	1,50 €
Friandises (paquet ou sachet suivant conditionnement - Unité)	-	2,00 €
Gâteaux - Unité	-	1,00 €
Compote gourde 90 g - Unité	-	1,00 €
Canette -33 cl - Unité	-	2,00 €
Bouteille eau - 75 cl - Unité	-	1,00 €

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

9. Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon

Base de loisirs du Lambon

Location de matériels nautiques pour groupes nombreux et pour un créneau de 2 heures		
Forfait location matériels nautiques - créneau de 2heures	-	2 000 €
Forfait "Annulation" du fait du locataire (matériels nautiques - créneau de 2 heures)	-	1 000 €
Remplacement de matériel		
Canoë		860,00 €
Paddle		760,00 €
Bigpaddle	-	2 350,00 €
Gilet de sauvetage		50,00 €
Pagaie		65,00 €

9. Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les grilles tarifaires des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon jointes en annexes applicables à compter du 12 juin 2024.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

10. Melle - Parc d'activité Le Pinier - Vente de foncier - Lot N°8

Contexte : Vente d'une parcelle à l'entreprise SAS TECHNICAL-AUTO, spécialisée dans l'entretien, la réparation et la vente de véhicules automobiles

Surface : 4 000m²

Objectif : Extension de la surface d'exposition de vente de véhicules

Prix : 25€ HT par mètre carré, soit un prix global de 100 000€ HT et hors frais de notaire ; TVA 20% en sus d'un montant de 20 000€, soit une vente totale de 120 000€ TTC

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

10. Melle - Parc d'activité Le Pinier - Vente de foncier - Lot N°8

MELLE - PARC D'ACTIVITE LE PINIER



Bureau communautaire - 6 juin 2024

38

Attractivité économique et touristique

- *Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT*

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour le lot n°8 issu de la parcelle cadastrée 264AC0107 située parc d'activité Le Pinier (Melle), à la SAS TECHNICAL-AUTO – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 100 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA de 20 000€, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- **Jeudi 6 juin 2024 – COPIL/Projet du territoire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**
- **Jeudi 13 juin 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Valdelaume**
- **Jeudi 27 juin 2024 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Lezay**
- **Jeudi 4 juillet 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

